

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 17 décembre 2020 à 14 heures**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Octroi d'un contrat à 2744-0072 QUÉBEC INC.(DÉMÉNAGEMENT PERFORMANCE), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'enlèvement, de transport, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions, pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023, au montant de 142 057,36 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 20-18456 - Deux soumissionnaires conformes

30 – Administration et finances

- 30.01** Autorisation d'octroi d'une subvention prévue au Journal des subventions - 5 000 \$

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 720 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2797)
- 40.02** Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 507 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2798)
- 40.03** Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2799)
- 40.04** Édiction - Ordonnance permettant d'offrir une session de cours écourtée à un tarif moindre en raison de la pandémie de la COVID 19

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil
- 70.02** Période de questions du public

**Dossier # : 1207802005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 2744-0072 QUÉBEC INC.(DÉMÉNAGEMENT PERFORMANCE), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'enlèvement, de transport, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions, pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023, au montant de 142 057,36 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 20-18456 - Deux soumissionnaires conformes

D'octroyer un contrat à 2744-0072 QUÉBEC INC.(DÉMÉNAGEMENT PERFORMANCE), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'enlèvement, de transport, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions, pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023, au prix de sa soumission, soit au montant de 142 057,36 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 20-18456;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-12-13 13:21**Signataire :**

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207802005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 2744-0072 QUÉBEC INC.(DÉMÉNAGEMENT PERFORMANCE), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'enlèvement, de transport, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions, pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023, au montant de 142 057,36 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 20-18456 - Deux soumissionnaires conformes

CONTENU

CONTEXTE

La direction des travaux publics de l'arrondissement a besoin des services d'une entreprise externe pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage, la fumigation et la destruction des biens récupérés lors de procédures d'éviction sur son territoire. L'octroi de ce contrat permet de venir en aide aux citoyens expulsés de leur logement à la suite d'une décision du tribunal de la Régie du logement, afin que leurs biens ne restent pas sur la voie publique et soient entreposés dans de bonnes conditions. Nous ne disposons pas d'espaces dédiés au centre technique des travaux publics pour les stocker et de tels espaces sont nécessaires afin de protéger les biens des citoyens évincés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2017-08-07 - CA17 19 0231 (1177116002)

Octroi d'un contrat à DÉMÉNAGEMENT MONTRÉAL EXPRESS (DIVISION 115522 CANADA INC.), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 147 507,18 \$ toutes taxes incluses, pour des services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de procédures d'éviction sur le territoire de l'arrondissement de Lachine pour les années 2017 à 2020 - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1733 - Deux (2) soumissionnaires

DESCRIPTION

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'octroyer un contrat engageant le fournisseur, sur appel de l'arrondissement et selon les circonstances, à transporter, fumiger et entreposer pour une période maximale de 60 jours, les biens qui se retrouveront sur la voie publique à la suite d'une procédure d'éviction menée en présence de huissiers de justice. Le fournisseur doit rendre les biens disponibles aux propriétaires, après arrangement entre ceux-ci et l'arrondissement. À la demande du représentant de la Ville présent lors de l'éviction, les biens pourraient devoir être fumigés par le fournisseur avant leur

entreposage. À la demande de l'arrondissement, le fournisseur pourra procéder à la destruction de biens non réclamés ou à un encan.

JUSTIFICATION

La gestion des évictions représente une activité complexe qui inclut à la fois, l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage sécuritaire, la fumigation et la disposition des biens. La Direction des travaux publics a pris la décision de confier cette activité à un prestataire de service et ce, pour les raisons suivantes:

- Le manque d'espaces intérieurs pour l'entreposage des biens à l'abri des intempéries;
- La non disponibilité de l'expertise pour la fumigation et la protection de nos lieux de travail contre les parasites, comme les punaises de lits, qui sont souvent présents dans les évictions;
- La protection des intérêts de la Ville contre des poursuites liées à la perte ou à la détérioration de biens privés;
- L'utilisation plus judicieuse des ressources internes de la Ville non spécialisées dans de telles activités.

Parmi les cinq preneurs du cahier de charges, deux firmes ont déposé une soumission, à savoir :

- 9176-7277 QUÉBEC INC.(GO CUBE);
- 2744-0072 QUÉBEC INC.(DÉMÉNAGEMENT PERFORMANCE).

Après l'analyse de conformité, toutes les soumissions sont considérées conformes. La firme 2744-0072 QUÉBEC INC.(DÉMÉNAGEMENT PERFORMANCE) est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le tableau des résultats ci-dessous, résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation de la firme d'architecture et le montant de l'octroi.

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
2744-0072 QUÉBEC INC. (DÉMÉNAGEMENT PERFORMANCE)	142 057,36 \$	0 \$	142 057,36 \$
9176-7277 QUÉBEC INC.(GO CUBE)	149 438,76 \$	0 \$	149 438,76 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			145 748,06 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			7 381,40 \$

Nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 2744-0072 QUÉBEC INC.(DÉMÉNAGEMENT PERFORMANCE).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023 selon la répartition suivante:

Prévision de dépenses 2020 (taxes incluses)	Prévision de dépenses 2021 (taxes incluses)	Prévision de dépenses 2022 (taxes incluses)	Prévision de dépenses 2023 (taxes incluses)
3 946,04 \$	47 352,48 \$	47 352,48 \$	43 406,36 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entreposage temporaire des biens récupérés réduit les risques de leur destruction immédiate et une gestion moins efficace des matières résiduelles qui pourrait en résulter.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'un tel contrat de service affecterait la situation des citoyens qui font l'objet d'une éviction. Il s'agit d'une clientèle vulnérable et nous devons faire le nécessaire pour leur permettre de récupérer leurs biens dans un état acceptable et favoriser un nouveau départ.

Ce contrat permet également à la Ville d'assurer ses obligations en la matière et pourrait la protéger d'éventuelles poursuites.

La séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 17 décembre 2020 offre l'opportunité d'ajouter ce dossier à l'ordre du jour. Sans cette possibilité, il faudrait attendre à la séance suivante tenue en février 2021, ce qui obligerait l'arrondissement à faire des ententes de gré à gré avec des fournisseurs en dehors du cadre offert par l'adoption du présent contrat soumis à l'approbation du conseil.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les mesures de distanciation et de protection doivent s'appliquer dans le cadre de la récupération des biens et du service client par la suite offert aux citoyens. Les ordonnances légales d'éviction peuvent être momentanément suspendues par les autorités dans le contexte de la pandémie, ce qui peut affecter le nombre d'évictions ou encore les repousser à une date ultérieure.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 17 décembre 2020

Service d'évictions : 18 décembre 2020 au 18 décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des travaux publics (Ismail ALLOUCH)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Hugues KYONGO M'NYAMPARA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc PERREAULT
CHEF DE DIVISION VOIRIE ET PARCS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-12-08

Luc PERREAULT
c/d voirie & parcs en arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1203479007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi d'une subvention prévue au Journal des subventions - 5 000 \$

D'autoriser l'octroi de la subvention prévue au Journal des subventions pour un montant de 5 000 \$.

ORGANISME	MONTANT
COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ)	5 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-12-16 13:29

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1203479007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi d'une subvention prévue au Journal des subventions - 5 000 \$

CONTENU**CONTEXTE**

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant de 5 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera payée à même le budget de fonctionnement (voir le détail dans l'intervention financière).

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée LUSSIER
secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2020-12-16



Dossier # : 1203547011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 720 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2797)

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 720 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2797).

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-21 16:39

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203547011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 720 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2797)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'exercice budgétaire 2005, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt afin de permettre la réalisation des objets inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement. À partir de 2021, il s'agira d'un programme décennal d'immobilisation.

Le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine prévoit une somme de 720 000 \$ pour 2021 pour la réalisation du programme de réaménagement de parcs anciens sur le territoire de l'arrondissement de Lachine qui pourront être effectués après l'approbation du présent règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le conseil d'arrondissement trouvera donc en annexe une copie du projet de règlement d'emprunt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-10-05 - CA20 19 0192 (1203547009)

Adoption du programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine pour les années 2021 à 2030.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de type « parapluie » de 720 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement de parcs anciens. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement, selon les modalités prévues au règlement.

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle à l'exécution des travaux projetés.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspects financiers :

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets : 720 000 \$
= Montant à financer par emprunt : 720 000 \$

Aspects budgétaires :

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

Programme de réaménagement de parcs anciens: 32517

Investissements nets : 720 000 \$
= Emprunt net à la charge des citoyens : 720 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À noter que ce règlement d'emprunt sera adopté lors d'une séance du conseil d'arrondissement qui suivra l'adoption du PDI 2021-2030 et du budget par le conseil municipal.

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- Adoption du règlement
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Avis public

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-09

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1203547012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 507 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2798)

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 507 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2798).

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-21 16:43

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1203547012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 507 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2798)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'exercice budgétaire 2005, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des objets inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement. À partir de 2021, il s'agira d'un programme décennal d'immobilisations.

Le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine prévoit une somme de 1 507 000 \$ pour 2021 pour des travaux de protection des bâtiments municipaux, après l'approbation du présent règlement par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le conseil d'arrondissement trouvera donc en annexe une copie du projet de règlement d'emprunt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-10-05 - CA20 19 0192 (1203547009)

Adoption du programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine pour les années 2021 à 2030.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de type « parapluie » de 1 507 000 \$ afin de faire les travaux sur les bâtiments de l'arrondissement. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle à l'exécution des travaux projetés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspects financiers :

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets : 1 507 000 \$
= Montant à financer par emprunt : 1 507 000 \$

Aspects budgétaires :

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

Programme de protection des bâtiments municipaux : 42517

Investissements nets : 1 507 000 \$
= Emprunt net à la charge des citoyens : 1 507 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À noter que ce règlement d'emprunt sera adopté lors d'une séance du conseil d'arrondissement qui suivra l'adoption du PDI 2021 à 2030 et du budget par le conseil municipal.

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- Adoption du règlement
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Avis public

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-08

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1203547013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2799)

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2799).

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-21 16:38

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203547013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2799)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'exercice budgétaire 2005, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt afin de permettre la réalisation des objets inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement. À partir de 2021, il s'agira d'un programme décennal d'immobilisation.

Le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine prévoit une somme de 1 450 000 \$ pour 2021 pour des travaux de réfection d'infrastructures attenantes à la voirie - telles que bordures et trottoirs de béton, fondation de chaussées et pavage - d'éclairage routier et de signalisation qui pourront être effectués après l'approbation du présent règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le conseil d'arrondissement trouvera donc en annexe une copie du projet de règlement d'emprunt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-10-05 - CA20 19 0192 (1203547009)

Adoption du programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine pour les années 2021 à 2030.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de type « parapluie » au montant de 1 450 000 \$ afin d'effectuer les travaux routiers, d'éclairage et de signalisation. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle à l'exécution des travaux projetés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspects financiers :

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets : 1 450 000 \$
= Montant à financer par emprunt : 1 450 000 \$

Aspects budgétaires :

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

Programme de réfection routière : 55717

Investissements nets : 1 450 000 \$
= Emprunt net à la charge des citoyens : 1 450 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À noter que ce règlement d'emprunt sera adopté lors d'une séance du conseil d'arrondissement qui suivra l'adoption du PDI 2021 à 2030 et du budget par le conseil municipal.

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- Adoption du règlement
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Avis public

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-08

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1206739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) de l'arrondissement de Lachine, tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-12-02 07:56

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1206739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction - Ordonnance permettant d'offrir une session de cours écourtée à un tarif moindre en raison de la pandémie de la COVID 19

D'édicter l'ordonnance OCA21-19001-1 afin de permettre à l'arrondissement d'offrir une session de cours écourtée pour un tarif équivalent au prorata du tarif pour une session de cours normale, taxes en sus, si applicable.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-12-14 17:18

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1206739002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020

CONTENU**CONTEXTE**

Trois modifications ont été apportées au projet de règlement depuis sont dépôt lors de la séance du 2 novembre 2020 :

1- Ajout au deuxième alinéa de l'article 2 de la possibilité d'édicter une ordonnance afin de réduire un tarif;

2- Ajustement du montant prévu à l'article 19.2 concernant le montant maximal des amendes à accumuler avant la perte de privilège dans les bibliothèques, qui passe à 5 \$ pour les enfants et à 10 \$ pour les adultes, conformément aux orientations reçues de la Ville;

3- Ajustement des tarifs prévus à l'article 19.4 relativement aux frais de photocopies dans les bibliothèques en fonction des orientations reçues de la Ville.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1206739002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction - Ordonnance permettant d'offrir une session de cours écourtée à un tarif moindre en raison de la pandémie de la COVID 19

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le contexte actuel de la crise de la COVID-19 et des impacts sur le déroulement des cours offerts par l'arrondissement de Lachine, l'arrondissement pourra en vertu de l'ordonnance OCA21-19001-1 offrir une session de cours écourtée au coût équivalent au prorata du coût pour une session normale de cours, taxes en sus.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERJulie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1206739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4) autorise un conseil d'arrondissement de prévoir des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification mentionné au paragraphe ci-haut sont à l'usage exclusif de ce conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-10-05 - CA20 19 0191 (1207434002)

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 142.3 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

2019-12-02 - CA19 19 0337 (1192333003)

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001).

2019-11-04 - CA19 0303 (1192333003)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001).

2019-10-07 - CA19 19 0267 (1193547009)

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 142.3 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

2018-12-10 - CA18 0352 (1181658007)

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019* (RCA19-19001) de l'arrondissement de Lachine.

2018-05-14 - CA18 19 0141 (1171658005)

D'adopter le Règlement numéro RCA18-19001-1 modifiant le Règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification pour l'exercice financier 2018.

DESCRIPTION

Il y a lieu d'adopter un nouveau règlement sur la tarification des biens et services de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021, permettant ainsi à l'arrondissement de maintenir et financer en partie une offre de services diversifiée à ses citoyens. Dans l'ensemble, la grande majorité des tarifs de 2020 sont reconduits en 2021. Par ailleurs, les tarifs pour le Port de plaisance ont été retirés à l'exception des tarifs de la "Marina des pêcheurs et chasseurs sportif du Lac Saint-Louis" qui ont été indexés de 10% et pour lesquels un tarif non-résident a été introduit. Les tarifs pour le batobus ont été conservés.

Les principales modifications concernent la **SECTION I - AMÉNAGEMENT - TARIFS**, soit :

- revoir les frais d'étude d'une demande de modification au plan d'urbanisme et de zonage;
- ajouter des frais d'étude d'une demande d'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour une nouvelle construction, pour toute installation ou modification d'une enseigne dans les zones de reconversion et pour tout travaux d'aménagement ou de réaménagement de terrain dans les zones ou les catégories de bâtiments visées (R-208, R-209, R-210 et R-212 (Secteur Prével, Village St-Louis, R-213, R-216 (Havre Saint-Louis), C-356 et C-301 (Victoria et 25^e Avenue), les zones de reconversion (dont le Secteur Lachine-Est));
- revoir les frais d'étude pour une demande d'approbation d'un usage conditionnel, une demande de conversion d'un immeuble locatif en copropriété divise et une demande d'approbation d'une démolition;
- revoir l'ensemble des frais d'étude d'une demande de PPCMOI, basés selon de nouvelles superficies de plancher;
- augmenter de 2 %, l'ensemble des frais d'étude d'une demande d'étude de projets prévus par la *Charte* ;
- revoir les frais d'étude d'une demande concernant la construction , l'agrandissement et l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la *Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance* (RLRQ, chapitre C-8.2);
- augmenter le montant minimum à 404 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la relocalisation d'un bâtiment, représentant une augmentation de 2 % par rapport à 2020;
- augmenter le montant minimum à 149 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment résidentiel, représentant une augmentation de 2 % par rapport à 2020;
- augmenter le montant minimum à 439 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment pour tout autre usage, représentant une augmentation de 1,9 % par rapport à 2020;
- rehausser le montant minimum à 231 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant un bâtiment accessoire de plus de 15 m², représentant une augmentation de 1,8 % par rapport à 2020;
- rehausser les montants minimaux pour une demande visant le renouvellement d'un permis de construction ou de transformation d'un bâtiment, pour un permis visant un bâtiment résidentiel à 149 \$ et pour tout autre permis à 439 \$;
- rehausser le montant minimum pour une demande de certificat d'autorisation pour la démolition d'un bâtiment à 149 \$, représentant une augmentation de 2,1% par rapport à 2020;
- rehausser le montant minimum pour une demande de certificat d'autorisation d'un foyer ou d'un poêle à 149 \$, représentant une augmentation de 2,1 % par rapport à 2020;

- ajouter des tarifs pour des travaux de taille, d'élagage ou d'abattage d'arbres ou d'arbustes effectués par la Ville, prévoir toute compensation exigible dans le cas d'une perte d'un arbre situé sur le domaine public et fixer des frais exigibles aux contrevenants via l'article 2.1.7 du *Règlement sur les nuisances* (R-2535-9).

Par ailleurs, d'autres modifications touchent la **SECTION II - CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL - TARIFS**, soit :

- cours de natation;
- formation en sauvetage;
- aquaforme;
- location de glace aux arénas et d'espaces de rangement;
- location de gymnases, de terrains de balle, soccer et football;
- location de salles à la Maison du brasseur et à la Vieille brasserie;
- location de la salle de spectacles à l'Entrepôt;
- location d'espaces au Centre Fernand-Laplace, au gymnase Curé-Piché et aux différents chalets de parc;
- location de la salle du conseil à la mairie d'arrondissement;
- location de la salle multifonctionnelle à la Bibliothèque;
- utilisation des différents parcs de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) est en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement de Lachine.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur : à la date de la publication de l'avis public sur le portail de l'arrondissement de Lachine.

Prise d'effet : 1^{er} janvier 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement

Le : 2020-10-27